

NOTE A L'ATTENTION DE LA PRESSE

PROJET DE DEVELOPEMENT ECONOMIQUE DES DOM

Résumé du document final

1- Constat : montée des incertitudes, persistance des périls

Depuis une dizaine d'années, les DOM en général et leurs entreprises en particulier souffrent de l'absence d'empathie des élites, tant européennes que nationales, à leur endroit.

Dans un contexte économique durablement atone et incertain, les entreprises des DOM ont décidé de se mobiliser afin de prendre leur part de responsabilité dans la résolution des défis qui s'imposent aux Outre-mer, et tout particulièrement celui de l'emploi compte tenu de la persistance d'un chômage de masse :

- Le taux de chômage des jeunes actifs dépasse les 50 % (Guadeloupe : 56,3 % !) : c'est deux fois plus qu'en métropole ;
- Dans les quatre DOM « historiques », le nombre de demandeurs d'emplois toutes catégories confondues (335 000) dépasse le nombre de salariés du secteur concurrentiels (322 000).

Dès lors, la montée des frustrations sociales et des désespérances, notamment de la jeunesse, ne laisse pas d'inquiéter. Elle est porteuse des germes d'une explosion sociale durable si cette tendance n'est pas inversée. Encore plus qu'en métropole, cette situation nécessite une mobilisation de tous les acteurs.

Le principe de solidarité nationale constitue une impérieuse nécessité : il doit prévaloir sur le seul objectif de réduction des déficits publics, lequel, bien qu'important, ne saurait être appliqué de façon « automatique » à l'encontre de territoires dont le niveau de vie, rappelons-le, s'échelonne entre 27 % et 69 % de la moyenne nationale.

Or, les capacités financières de l'Etat et des collectivités locales étant durablement contraintes, il apparaît probable que l'emploi, désormais, se développera très modérément dans le secteur public : **il est donc indispensable d'être en mesure de créer davantage d'emploi privé**. Dès lors, seul le secteur privé pourra créer les emplois nécessaires à la satisfaction d'un besoin légitime.

Dans ces conditions, une **nouvelle stratégie de développement de l'emploi** doit être définie pour les DOM. Il s'agit d'une impérieuse nécessité. **Le monde entrepreneurial ne constitue que l'un des acteurs, avec les pouvoirs publics, étatiques et locaux, mais il entend assumer pleinement son rôle citoyen.**

Les travaux conduits depuis des mois, conclus par ce séminaire, ont abouti à un projet qui est l'expression de la part de vérité portée par les entreprises.

2- Que faire ?

Les propositions de ce *projet*, vouées à être complétées et affinées, visent à libérer tous les potentiels des DOM, pour créer les emplois indispensables. Il est notamment proposé de définir :

- **Un objectif commun, légitime et réaliste, de nature à fédérer l'engagement des acteurs publics et privés : l'égalité économique réelle ;**
- **Les axes d'un programme d'action pour atteindre cet objectif ;**
- **Une réappréciation de la « boîte à outils » c'est-à-dire des moyens d'action ;**
- **Enfin, une modernisation de la « gouvernance » des Outre-mer, afin d'en accroître la performance.**

L'emploi des ressources disponibles localement doit être privilégié, le travail détaché proscrit.

L'objectif, fédérateur et mobilisateur, est le suivant : **réaliser l'égalité économique réelle des DOM** par un développement volontariste, adapté et soutenable créateur d'emplois. Les énergies et les synergies doivent être mobilisées dans la réalisation de cet objectif commun : **le rattrapage des standards métropolitains en matière de PIB par habitant (l'écart est encore de 41 %) et en matière de taux de chômage (l'écart est encore de 1 à 2,5).**

Il existe un consensus à ce sujet. Et la nomination récente d'un Secrétariat d'Etat à l'Egalité réelle, avec Ericka BAREIGTS à sa tête, constitue une nouvelle encourageante ; à suivre, et à confirmer...

Car il convient de rappeler que, dans une logique de solidarité nationale, des *écarts* par rapport à la situation métropolitaine sont des *retards* ayant, comme tels, vocation à être comblés : il ne saurait, en l'occurrence, s'agir de « spécificités » devant être tolérées -voire encouragées, au nom d'une vision tiers-mondiste du « droit à la différence » et/ou d'un sacrifice des citoyens ultra-marins sur l'autel de l'austérité budgétaire.

Les axes de ce programme peuvent être résumés dans les cinq objectifs suivants :

- **Egalité** : Ce principe essentiel de notre devise républicaine a vocation à se traduire par la réalisation du concept **d'égalité économique réelle** ;
- **Attractivité** : Car il faut attirer (et conserver !...) les investisseurs et les talents ;
- **Compétitivité** : Car les entreprises des DOM, qui subissent tant de contraintes structurelles, ont besoin d'être plus fortes et plus agiles, afin de pouvoir investir et embaucher ;
- **Employabilité** : Car l'emploi et la formation, constituant une priorité, doivent être dûment adaptés aux spécificités de nos territoires ;
- Retrouver une **Prospérité** créatrice d'emplois : Car le but de toute économie est d'améliorer le niveau de vie des concitoyens, en l'occurrence de nos 2,1 millions de compatriotes des DOM ;

Les DOM, les RUP, sont des parties consubstantielles de la France et de l'Union Européenne -et non des Collectivités et des Français à part.

L'Etat, au contraire, doit résolument s'inscrire dans une perspective porteuse d'une ambition pour les outre-mer pour résoudre cette inégalité inacceptable et mettre en œuvre les moyens complémentaires spécifiques nécessaires à leur rattrapage et à la valorisation des atouts, nombreux et réels, des Outre-mer français.

S'agissant des axes du programme d'action pour atteindre l'égalité réelle, notre projet comporte un volet défensif et un volet offensif : « il faut marcher sur nos deux jambes »

- S'agissant du **Volet défensif**, il faut :
 - Réaffirmer clairement le principe de l'éligibilité aux mesures de droit commun ;

- Consolider et sécuriser l'existant en matière de mesures spécifiques ; en d'autres termes, *primum non nocere* : d'abord, ne pas nuire ! Et ne pas compromettre et altérer des dispositifs, certes perfectibles et adaptables, mais « qui marchent » : c'est le cas de la défiscalisation, malmenée ces derniers temps, mais toujours indispensable pour développer l'investissement productif dans nos territoires.
- S'agissant du **Volet offensif** : de nombreux axes de développement existent :
 - Il faut valoriser la production locale et la développer,
 - Il faut faire du tourisme une priorité de premier rang en levant les rigidités et les blocages,
 - Il faut développer les nouvelles filières (« silver economy », recherche médicale, NTIC, etc.). En insistant particulièrement sur la R&D, les DOM ayant vocation à être des territoires d'expérimentation et d'excellence, notamment en matière *d'innovation d'adaptation* aux contextes tropicaux ; c'est également valable en matière de travaux de confortement parasismique, problématique vitale aux Antilles,
 - Enfin, il faut redécouvrir et valoriser l'« économie bleue » : alors que les potentialités économiques sont immenses, la France et les DOM doivent cesser de « tourner le dos à la mer ». la France dispose du deuxième espace maritime (ZEE de 11 millions de km², dont plus de 96 % sont acquis grâce aux Outre-mer).

S'agissant de la réappréciation de la « boîte à outils » c'est-à-dire des moyens d'action, nous proposons les axes d'amélioration suivants :

- Exonérations de charges sociales : elles sont nécessaires et il convient de « sanctuariser » un montant annuel de 1,25 Md. € ; à l'instar de la LBU, cette somme pourrait être mieux répartie en fonction des besoins sectoriels des territoires : cela constituera sans doute un débat important pour l'« après LODEOM », en 2017-2018 ;
- Défiscalisation : il faut la définir juridiquement, définir ses règles et la stabiliser dans tous ses aspects, et notamment revoir le dispositif des agréments pour éviter tout arbitraire. Il convient de procéder à une déconcentration accrue mettant en responsabilité les services déconcentrés et les Préfets. Le dispositif du crédit d'impôt doit être mieux évalué, pour être plus efficace, en particulier s'agissant de son préfinancement ;
- Zones franches : Une évaluation des Zones Franches d'Activité est en cours ; il conviendra, en attendant la définition d'un nouveau dispositif à l'horizon

2018, d'interrompre la dégressivité des abattements fiscaux. Pour l' « après LODEOM », l'idée de « Zones franches globales » doit être creusée, et adaptée aux besoins de chaque DOM en utilisant les possibilités offertes par l'article 73 de la Constitution ;

- Octroi de mer : Il doit rester un outil de développement économique, cela conditionnant sa pérennité au-delà de 2021 ;
- Fonds européens : Nos territoires vont bénéficier de près de 4,8 Mds. € sur la période 2014-2020. Pour éviter, à l'issue de la programmation, les « dégagements d'office », les procédures devront être simplifiées et les priorités territoriales mieux établies. L'accès des entreprises à ces fonds doit être facilité ;
- Grands projets : Les DOM ont vocation à bénéficier pleinement du « Grand Emprunt » (un Programme Investissements d'Avenir III de 10 Mds. € se dessine) et du « Plan Juncker » de l'Union européenne ;
- Outils bancaires et mobilisation de l'épargne locale : Les DOM doivent bénéficier de structures adaptées (on pense ici à l'AFD : la fusion avec la CDC ne saurait se faire au détriment des Outre-mer). La BPI a vocation à être plus allante dans les DOM. Enfin, il convient de mobiliser l'épargne locale « dormante » au profit des économies des DOM : on pense ici, par exemple, aux 850 M. € d'encours du Livret de Développement Durable.
- Les RUP doivent élaborer une Stratégie territoriale de développement claire, laquelle fait actuellement largement défaut.

Enfin, s'agissant de la modernisation de la « gouvernance » des Outre-mer, afin d'en accroître la performance, l'idée est de redonner un poids politique suffisant au Ministère des Outre-mer.

Malmené par la « RGPP » après 2007, il ne gère que 2 Mds. € sur 14,2 Mds. € (en termes de dépenses budgétaires brutes). Ses moyens humains, aujourd'hui sinistrés, et sa capacité d'expertise et d'arbitrage devraient être renforcés, tant quantitativement que qualitativement.

Au-delà, un « grand » ministère de la Mer et des Outre-mer disposerait sans doute du poids politique, administratif et d'une autorité à la hauteur des ambitions légitimes que se doit d'avoir un pays comme la France.

Telles sont les grandes lignes du projet ci-joint, qui justifie et détaille les **73 propositions concrètes.**